

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

logement social Question écrite n° 128297

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur le traitement des demandes de logements par les organismes de logements sociaux pour les familles où une naissance multiple est attendue. En effet, il semblerait que ces familles doivent attendre la naissance des enfants pour que leur dossier de demande de mutation de logement soit examiné. Cette situation alourdit considérablement le travail des parents dans une période où ils sont sollicités justement par ces naissances multiples et donc exceptionnelles. Il souhaite donc connaître les mesures qui pourraient être prises par le Gouvernement pour modifier la réglementation appliquée par les bailleurs sociaux dans ces situations particulières afin d'anticiper les mutations sans attendre la naissance effective des enfants.

Données clés

Auteur: M. Michel Bouvard

Circonscription: Savoie (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 128297

Rubrique: Logement

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 février 2012, page 1224 **Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)